

## COMMUNICATION UNION CHASSEURS SEYNOIS

En raison de nombreux bruits, fausses informations (volontaires, infondées, diffusés par erreur), il nous paraît utile de diffuser ce communiqué relatif à la pratique de la chasse sur Janas (versant La Seyne) et Le Domaine de Fabrégas.

L'Union des Chasseurs Seynois dispose du droit de chasse sur ces deux territoires depuis plus de 60 ans. Elle s'engage à assurer une gestion cynégétique raisonnée du gibier, des nuisibles, et a toute la confiance de l'ONF, de La Municipalité, de Natura 2000 et du Conservatoire du Littoral, avec qui elle a signé un contrat de gestion et de pratique de la chasse conforme à l'arrêté préfectoral annuel de la chasse dans le Var. La chasse est donc ouverte du 2<sup>ème</sup> dimanche de septembre au 20 février.

### Concernant la pratique :

La chasse se pratique sur ces 2 territoires tous les jours de la semaine mais elle est fermée les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés à compter de 12 heures.

Des zones « de chasse interdite » sont matérialisées depuis plus de 40 ans (tous les contrôles effectués par les autorités assermentées se sont avérés négatifs et cela depuis la création de ces espaces).

### Spécificité des battues de régulation du sanglier

La présence des sangliers sur le massif remonte à une dizaine d'années. Il n'y en avait jamais eu avant. La configuration du massif, l'adaptation des sangliers aux zones périurbaines et même urbaines, ont fait que leur nombre grandit de manière exponentielle. Une loi qui date des années 1970 impose aux sociétés de chasse de chaque commune donc à l'Union des Chasseurs Seynois de réguler les espèces nuisibles. Le sanglier en fait partie. Il serait mensonger de parler d'éradication, ceci est tout simplement impossible. Le sanglier ne se chasse qu'en battues. Elles ont lieu, en moyenne, un matin par semaine (6h30 – 12h30).

Les zones des battues sont délimitées par de nombreuses pancartes, banderoles,..... (elles sont interdites à toutes les personnes étrangères à la battue par arrêté municipal ( malheureusement cette interdiction est loin d'être respectée par tous ,.... !!!)

*Il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de battue l'après-midi sur Janas ou le Domaine de Fabrégas. Il n'y en a jamais le samedi et le dimanche*

Tous les autres modes de chasse au sanglier sont interdits. Seuls les chasseurs qui participent aux battues sont autorisés à tirer sur les animaux et uniquement les jours des battues

Les dates et zones de ces battues sont communiquées chaque fois, environ une semaine avant, par presse locale

Les autorités (ONF, Police Municipale, Service des Sports, PSPR, Maison de La Nature Janas, Natura 2000, Conservatoire du Littoral,...), les associations qui le souhaitent (randonneurs, cyclotouristes, etc...) ont ces informations par mail.

Il suffit de prendre contact avec l'Union des Chasseurs Seynois pour que nous vous enregistrons sur notre listing d'envoi de ces mails.

### Plus généralement

Oui les chasseurs (sociétaires, volontaires) et le Conseil d'Administration assurent 12 mois sur 12, des travaux dans le cadre de la gestion du gibier et de la faune sur les 2 massifs et c'est pour cela qu'ils disposent d'autorisations d'entrée sur le massif:

- Ils effectuent des lâchers de gibier de repeuplement, assurent des comptages de la faune (migrateurs, nuisibles gibier)
- Ils débroussaillent régulièrement les sentiers, entretiennent des pistes
- Ils labourent et ensemencent les cultures à gibier (destinées aux gibiers endémiques et migrateurs)
- Ils ont installé des abreuvoirs sur des sites stratégiques Ils les remplissent régulièrement, apportant ainsi à toutes les espèces chassables et ou interdites à la chasse (migratrices, endémiques) de quoi survivre durant les périodes de sécheresse sévère. Cette saison ces remplissages ont duré plus de 6 mois.
- Ces abreuvoirs sont bien entendu à disposition de tous ceux et celles qui promènent en forêt avec leurs animaux de compagnie
- Leurs gardes assermentés participent à la surveillance du massif, du respect de la réglementation de la chasse.

Pour toutes ces actions, systématiquement, et au préalable, une information est communiquée à toutes les autorités.

Tous ces travaux sont effectués bénévolement par les chasseurs (Conseil d'Administration et sociétaires), avec leurs véhicules et matériel et toujours avec l'accord des autorités.

Nous avons souhaité communiquer ces infos car trop de bruits circulent de manière anarchique, certains propos diffamatoires ou autres accusations mensongères sont publiés sur les médias et ou réseaux sociaux et cela de plus en plus fréquemment par une minorité, toujours la même, qui est bien connue.

Pour l'Union des Chasseurs Seynois  
Le Président J.P Ballottin